

**DANS LE SPORT,
TOUS EGAUX !**

Vote des associations – Avril 2024

Outil de présentation à destination des associations sur leur rôle lors de l'AG Elective nationale

Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



Le vote des clubs

**DANS LE SPORT,
TOUS EGAUX !**

- Avant la loi du 2 mars 2022

Vote des clubs



Uniquement lors des
AG départementales

- Après la loi du 2 mars 2022 (pour 2024)

Vote des clubs



En AG
départementales

+

À l'AG nationale
tous les 4 ans lors
de l'AG électorale

Loi du 2 mars 2022

**DANS LE SPORT,
TOUS EGAUX !**

❖ Le but de cette Loi ? :

- La loi porte sur trois volets : développer la pratique du sport pour le plus grand nombre, rénover la gouvernance des fédérations sportives et assurer un modèle économique vertueux au secteur.

❖ Rénover la gouvernance des fédérations sportives :

- Obligation de la parité progressive et intégrale dans les instances dirigeantes,
- Le nombre de mandats des président.e.s est limité à 3,
- Elargir la participation démocratique,
- Faire impliquer davantage des clubs à la vie fédérale.



Les modalités de vote



**DANS LE SPORT,
TOUS EGAUX !**

- ❖ Les associations représenteront 50% des voix au scrutin,
(peu importe le nombre d'association votante)
 - ❖ Le vote aura lieu de manière dématérialisé avec notre prestataire Néovote,
 - ❖ Les associations votent :
 - *L'élection des membres du comité directeur national,*
 - *L'élection à la présidence de la fédération.*
 - ❖ Qui vote dans l'association ? :
 - *Le ou la présidente de l'association **OU** la personne mandatée par l'association*.*
- *Si le ou la présidente ne peut voter et que l'association mandate une personne de son choix pour voter, il faut remplir ce formulaire avec les coordonnées de la personne : [Formulaire à remplir pour la personne qui vote et qui n'est pas le ou la présidente](#)*

Les modalités de vote



**DANS LE SPORT,
TOUS EGAUX !**

- ❖ Quand voter pour l'élection des membres du comité directeur national ? :
- *Du 10 mars au 13 avril 10h00*
- ❖ Quand voter pour l'élection à la présidence de la fédération ? :
- *Le 13 avril de 13h00 à 22h00*



Procédure de vote



**DANS LE SPORT,
TOUS EGAUX !**

- ❖ Vous recevez vos identifiants par mail, **IDENTIFIANT UNIQUE POUR TOUS LES SCRUTINS,**
- ❖ Vous vous connectez à la plateforme de vote (lien dans l'email contenant votre identifiant qui vous sera communiqué en amont),
- ❖ Une fois connecté, veuillez retirer votre mot de passe, en cliquant sur l'onglet « Mot de passe »,
- ❖ Pour recevoir votre mot de passe, vous pouvez saisir au choix : un numéro de téléphone portable, une adresse mail ou un numéro de téléphone fixe,
- ❖ La liste des scrutins apparaîtra avec les options de vote à votre disposition, **vous validez ensuite votre vote à l'aide du mot de passe reçu !**